

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pamandzi, le 27 juin 2022

## Lancement du nouvel appel à projets « L'art et la mer »



**Le Parc naturel marin de Mayotte et la Direction des affaires culturelles de Mayotte s'associent pour lancer un appel à projets de résidences artistiques en faveur des enjeux écologiques de Mayotte, notamment en lien avec l'environnement marin.**

**Sans distinction de frontières entre les esthétiques artistiques, cet appel à projets porte l'ambition de démocratiser pratiques artistiques et transition écologique.**

### Allier culture et environnement à Mayotte

Dans cette préoccupation constante d'offrir aux artistes un espace de réflexion et d'expérimentation, la Direction des affaires culturelles de Mayotte a notamment pour mission d'encourager la création et la diffusion artistique, par l'appui à la mise en œuvre de résidences artistiques. La DAC Mayotte porte également une politique ambitieuse d'accès à la culture auprès de nouveaux publics en encourageant les projets d'éducation artistique et culturelle.

Afin de concilier la préservation de l'environnement marin et le développement durable des activités humaines dans son large périmètre, le Parc naturel marin de Mayotte s'attache à mobiliser l'ensemble des citoyens mahorais. Il met en place diverses démarches alternatives et innovantes, et entend accompagner l'évolution des comportements en faveur des enjeux environnementaux, sociaux et culturels liés à la mer.

### Inspirer des créations artistiques au service de la mer

Pour les artistes candidats à l'appel à projets « L'art et la mer », c'est l'occasion de faire œuvre d'une création originale tirée du milieu marin exceptionnel que constitue Mayotte, d'interroger le contexte de transition écologique, de se l'approprier, d'aller à la rencontre des personnes travaillant ou vivant sur le territoire, de s'en inspirer.

Il s'agira notamment pour les artistes de tisser des liens avec les différents publics présents sur le territoire (écoles, associations, collectivités) en organisant des actions de médiation.

### Qui peut déposer sa candidature ?

- **Toute entité artistique ou culturelle professionnelle** représentant un artiste, une équipe artistique ou un acteur culturel souhaitant développer ou consolider une création s'inscrivant dans les thématiques de cet appel à projets ;
- Le porteur du projet doit être basé sur le territoire français (Mayotte, régions ultramarines ou France hexagonale). En revanche, **le projet doit se dérouler à Mayotte** et avoir un ancrage fort sur le territoire ;
- **Toutes disciplines artistiques confondues** : arts du spectacle (musique, danse, théâtre, cirque), arts multidisciplinaires (performances, déambulations, land-art...), arts visuels (peinture, sculpture, photo, dessin, installations...), arts numériques ou audiovisuels, etc ;
- Pour être recevable, un acte de candidature, d'initiative individuelle ou collective, devra être porté par une structure représentée par **une personne morale de droit public ou de droit privé**.

### Comment déposer sa candidature ?

En remplissant le formulaire de démarche simplifiée à compléter en ligne, accessible depuis le site du Ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Residences-artistiques-Art-et-mer-2022-Parc-Naturel-Marin-DAC-Mayotte>

**Pensez à lire le règlement intégral de l'appel à projets téléchargeable en bas de la page.**